

## CONVOCATIONS

---

### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

#### GEVELOT

Société anonyme au capital de 31 925 810 Euros.  
Siège social à Levallois Perret (Hauts de Seine), 6 boulevard Bineau.  
562 088 542 R.C.S. NANTERRE.

#### AVIS PREALABLE DE REUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les Actionnaires de la société Gévelot sont avisés qu'ils sont convoqués le vendredi 17 juin 2011 à 11 heures au siège social, 6 boulevard Bineau à Levallois-Perret (Hauts de Seine) :

*à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, à l'effet de délibérer sur l'Ordre du jour suivant :*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche de la Société pendant l'exercice 2010,
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Sociaux et Consolidés de cet exercice,
- Examen et approbation des Comptes Sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010,
- Examen et approbation des Comptes Consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010,
- Approbation des Conventions visées à l'Article L.225-38 du Code de Commerce,
- Affectation des résultats de l'exercice 2010,
- Administrateurs,
- Commissaires aux Comptes,
- Quitus aux Administrateurs,
- Pouvoirs,
- Questions diverses.

#### PROJETS DE RESOLUTIONS

##### (ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 Juin 2011)

*Première Résolution.* — L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Rapport des Commissaires aux Comptes, approuve ces Rapports dans toutes leurs parties, ainsi que les Comptes Sociaux annuels 2010 qui font ressortir un résultat net bénéficiaire de 1 798 442,08 €.

*Deuxième Résolution.* — L'Assemblée Générale, connaissance prise des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les Comptes Consolidés annuels tels qu'ils sont présentés et faisant ressortir pour l'exercice 2010 un résultat net bénéficiaire de l'ensemble consolidé, part du Groupe, de 8,9 M€.

*Troisième Résolution.* — L'Assemblée Générale prend acte du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions et Engagements réglementés visés par l' Article L.225-38 du Code de Commerce.

*Quatrième Résolution.* — L'Assemblée Générale décide d'affecter

le bénéfice de l'exercice de	1 798 442,08 €
majoré du report à nouveau antérieur de	2 917 625,38 €
constituant le bénéfice distribuable de	4 716 067,46 €
comme suit :	
– Réserve légale	89 922,10 €
– Dividende	1 641 898,80 €
	- 1 731 820,90 €

Solde en report à nouveau

2 984 246,56 €

Le dividende de 1,80 € par action, éligible à l'abattement de 40 % prévu pour les personnes physiques bénéficiaires d'un Crédit d'Impôt plafonné, sera mis en distribution à partir du 1er juillet 2011. Il sera servi sur la base de 912 166 actions composant le nouveau capital depuis le 14 avril 2011.

L'Assemblée Générale rappelle que, conformément aux dispositions légales en vigueur, il a été procédé à la distribution des dividendes suivants au cours des trois derniers exercices :

Exercice	Net	Crédit d'impôt	Nombre d'actions	
			servies	globales
2007	2,20	Pm	957 543	957 543
2008	2,00	Pm	957 543	957 543
2009	1,80	Pm	953 710	957 543

**Cinquième Résolution.** — Le mandat d'Administrateur de Monsieur Mario MARTIGNONI étant venu à expiration, l'Assemblée Générale renouvelle son Mandat pour une durée de trois ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale de juin 2014 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

**Sixième Résolution.** — Le mandat d'Administrateur de Madame Roselyne MARTIGNONI étant venu à expiration, l'Assemblée Générale renouvelle son Mandat pour une durée de trois ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale de juin 2014 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

**Septième Résolution.** — Le mandat de Monsieur Philippe DESTOURS étant venu à expiration, l'Assemblée Générale nomme Monsieur Jacques FAY en qualité d'Administrateur pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale de juin 2014 qui statuera sur les Comptes de l'exercice 2013.

**Huitième Résolution.** — La mission du Cabinet PricewaterhouseCoopers, Commissaire aux Comptes Titulaire, étant venue à expiration, l'Assemblée Générale renouvelle sa mission pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale de juin 2017 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

**Neuvième Résolution.** — La mission du Cabinet CREA, Commissaire aux Comptes Titulaire, étant venue à expiration, l'Assemblée Générale renouvelle sa mission pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale de juin 2017 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

**Dixième Résolution.** — La mission du Cabinet FIDEAC, Commissaire aux Comptes Suppléant, étant venue à expiration, l'Assemblée Générale renouvelle sa mission pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale de juin 2017 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

**Onzième Résolution.** — La mission de Monsieur Philippe BAILLIN, Commissaire aux Comptes Suppléant, étant venue à expiration, l'Assemblée Générale renouvelle sa mission pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale de juin 2017 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

**Douzième Résolution.** — L'Assemblée Générale donne aux Administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2010.

**Treizième Résolution.** — Pour faire toutes publications et dépôts prescrits par la Loi et généralement pour accomplir toutes formalités légales, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits des présentes.

Les propriétaires d'actions nominatives devront avoir leurs titres inscrits en compte trois jours au moins avant la date de ladite Assemblée.

Les propriétaires d'actions au porteur devront au plus tard trois jours avant ladite Assemblée, avoir déposé au Siège Social de la Société une attestation de participation établie par l'Etablissement Financier ou l'Intermédiaire habilité qui assure la tenue de leur compte titres.

Un formulaire de vote par correspondance ou par procuration et ses annexes seront adressés à tout Actionnaire qui en fera la demande auprès de la Société. La Société fera droit à toute demande déposée ou reçue au Siège Social au moins six jours avant la date de la réunion.

Le présent avis vaut avis de convocation, sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour, auquel cas il en serait fait mention au moyen d'une nouvelle insertion.

**Le Conseil d'Administration.**

Informations disponibles sur le site internet [www.gevelot-sa.fr](http://www.gevelot-sa.fr).

1102191